

# *L'immobilier d'entrepôts en Île-de-France en 2010*

*Estimation au 1<sup>er</sup> janvier 2010*

*Remise à jour de l'estimation du parc d'entrepôts*

*Décembre 2013*





## Sommaire

Introduction : approche retenue et méthodologie .....	4
Estimation globale et territoriale du parc d'entrepôts francilien en 2010.....	7
Les plus grands parcs communaux d'entrepôts .....	9
Les grands territoires de la logistique.....	9
Les trois couronnes franciliennes.....	11
Annexes.....	12

DRIEA

Service de la Connaissance des Études et de la Prospective  
Département Aménagement Durable et Dynamiques Territoriales

Auteur : François GRAILLE, assisté de Céline SALAGNAC  
avec l'appui de Yannick PRIE

## Introduction : approche retenue et méthodologie

### Contexte

Le parc des entrepôts est difficile à appréhender précisément. Car l'entrepôt est loin d'être un concept homogène, et a déjà donné lieu à plusieurs classifications et « générations » de produits. Si l'entrepôt est difficile à définir en tant que bâti, il l'est aussi en tant que fonction, la logistique étant de plus en plus imbriquée dans les processus même de production et de commercialisation.

Malgré ces difficultés, la DRIEA a publié en 2009 une estimation au 31/12/2008 du parc d'entrepôts en Île-de-France s'appuyant sur plusieurs études. L'expertise des bases de données ainsi que la réalisation de nouvelles études en lien avec la problématique (notamment l'étude sur le renouvellement du parc d'entrepôts)<sup>1</sup> ont ensuite permis de conforter la méthodologie. La DRIEA a alors souhaité actualiser l'estimation à la date la plus adaptée aux sources mobilisées.

L'objet de cette étude est d'estimer le parc d'entrepôts en Île-de-France au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et d'apporter une nouvelle appréciation de son évolution.

### Sources

Afin d'estimer le parc d'entrepôts en Île-de-France au 1<sup>er</sup> janvier 2010, deux sources statistiques et une enquête terrain ont été mobilisées :

#### **Taxe annuelle sur les bureaux, locaux commerciaux et locaux de stockage- Source DGFI (2010)**

Chaque propriétaire, public ou privé, de bureaux situés en Île-de-France doit acquitter depuis 1990 une taxe annuelle sur les bureaux ayant une surface supérieure à 100 m<sup>2</sup>. Cette taxe a été étendue, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, aux locaux commerciaux supérieurs à 2 500 m<sup>2</sup> et aux locaux de stockage dont la superficie excède 5 000 m<sup>2</sup>.

S'agissant des locaux de stockage, certains sont exonérés de par leur nature (les coopératives agricoles, les locaux de stockage intégrés topographiquement à un établissement de production, les locaux destinés à abriter des archives, ceux aménagés pour l'exercice d'activités à caractère sanitaire, social, éducatif ou culturel et leurs dépendances), ou de par leur localisation (Zones Franches Urbaines ou Zones de Redynamisation Urbaine) ou encore en fonction de leur propriétaire (fondations et associations reconnues d'utilité publique). Leur quantité demeure négligeable.

Une déclaration est souscrite par le propriétaire. Les informations à l'échelle communale, que cette déclaration contient, sont communiquées à la DRIEA (en tant que service ministériel statistique habilité) pour une utilisation à des seules fins statistiques de ces données.

Le fichier de la taxe annuelle, communiqué par la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.Fi.P), présente des données agrégées à la commune. Il permet de connaître par catégorie de propriétaires<sup>2</sup> et par commune, la surface totale d'entrepôts déclarés, supérieurs à 5 000 m<sup>2</sup>. Sur l'ensemble des années couvertes par le fichier, les déclarants d'entrepôts sont majoritairement (environ 90 %) du type « autre personne morale ».

#### **Sitadel et Sit@del 2**

L'application statistique SITADEL (Système d'information et de traitement Automatisé des données Élémentaires sur le Logement et les Locaux) portant sur les permis de construire a été mise en place à partir de 1998. Celle-ci, et plus précisément la série des mises en chantier de 1975-2008, a servi à l'estimation du parc des entrepôts notamment, ceux inférieurs à 5 000 m<sup>2</sup>.

1 « Le renouvellement du parc d'entrepôts en Ile-de-France »; DRIEA; 2013

2 Etat, Région, Département, commune, HLM, SEM, copropriétaires, associés en transparence fiscale, établissements publics, association loi 1901, organismes sans but lucratif, organismes professionnels, personnes morales autres, personnes physiques

## Enquête terrain du parc - Source GRECAM<sup>3</sup>

Le GRECAM a réalisé dans le cadre d'une étude pour le compte de la DRIEA (ex DREIF)<sup>4</sup> une enquête sur le parc d'entrepôts de 57 communes de l'Île-de-France. Celle-ci a permis d'établir l'estimation de 62 % du parc tel qu'il a été défini dans le cadre de cette étude. De plus, cette enquête a également permis de « caler » les parts des parcs d'entrepôts de moins 5 000 m<sup>2</sup>.

## Définition

### Les entrepôts

Au sens de la taxe annuelle sur les bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage, sont considérés comme entrepôts les locaux ou aires couvertes destinés à l'entreposage de produits, de marchandises ou de biens.

Sont concernés tous les locaux et aires couvertes (entrepôts, hangars, silos, dépôts, plate-formes logistiques multimodales, gardes-meubles, etc.) utilisés à usage de stockage par des personnes privées ou publiques. Doivent ainsi être pris en considération les locaux et surfaces couvertes assimilées destinées à l'exercice d'une activité d'entreposage permanent ou temporaire. Tel est le cas des locaux affectés au « transit » de produits, matériaux ou autres biens dans la perspective de leur acheminement vers des entreprises de distribution de gros ou de détail ou de l'approvisionnement d'entreprises de production. De même, sont taxables au titre de la catégorie les locaux constituant des unités de conditionnement de produits ou de marchandises.

Cependant, certaines catégories de locaux du fait de leur nature ne sont pas visés par la taxe. Il s'agit notamment des locaux de stockage intégrés topographiquement à une aire de production. Ne sont également pas visées au titre de cette catégorie les réserves attenantes à des locaux commerciaux.

## Méthodologie d'estimation du parc au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (31 décembre 2009)

La DRIEA dispose des données de la taxe annuelle sur les entrepôts depuis l'extension en 1999 du champ d'application de la taxe aux locaux de stockage et locaux commerciaux. Le fichier communiqué par la D.G.Fi.P permet d'estimer la surface totale d'entrepôts déclarés par commune à l'échelle régionale et constitue ainsi une source d'information de référence.

Néanmoins, contrairement aux bureaux, le seuil d'imposition est relativement élevé (5 000 m<sup>2</sup>) et les exonérations concernent davantage de locaux. Par ailleurs le caractère déclaratif de la taxe peut également avoir une influence sur le résultat (retard, erreurs sur l'adresse, etc.). Il en résulte une méthode d'estimation plus délicate<sup>5</sup> sur certains aspects, tant pour estimer le parc de moins de 5 000 m<sup>2</sup> que pour corriger éventuellement l'estimation du parc de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

La méthode mise au point consiste à s'appuyer sur les trois sources en privilégiant celle qui paraît la plus fiable. Les rapprochements entre surfaces issues des différentes sources (taxe, enquête, flux de construction) sont modulés en fonction d'une typologie (parc et localisation) établie pour les entrepôts par le GRECAM. Un taux de renouvellement du parc d'entrepôts construit est également intégré dans la méthode.

Le rapprochement de données de flux (mises en chantier, démolitions) et de stock (parc) est toujours délicat, compte tenu des décalages dans le temps entre les dates de mises en chantier ou de démolitions et les dates de recouvrement de la taxe sur les entrepôts. Des pistes d'amélioration pour l'estimation du parc qui a été produite sont ainsi à l'étude. De plus, une partie du parc d'entrepôts intégré à des bâtiments industriels ou dans des commerces n'est pas comptabilisée.

Finalement, en ce qui concerne le parc des entrepôts supérieurs à 5 000 m<sup>2</sup>, l'estimation obtenue donne une situation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (ou 31 décembre 2009). L'estimation des entrepôts de moins de 5 000 m<sup>2</sup> a été effectuée à cette même date. L'estimation est réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, car cette date, qui peut paraître ancienne, offre le meilleur compromis pour garantir la robustesse du rapprochement entre les sources. En effet, entre les quatre sources utilisées (Dgfiip, sitadel, observatoire et enquête Grecom) les dates de références retenues (1<sup>er</sup> janvier 2010 pour la taxe, 2009 pour l'enquête et les données de l'observatoire et sitadel 2008) sont beaucoup plus proches que celles mobilisées pour l'estimation 2009. Malgré ses limites, l'estimation du parc au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est plus robuste que la précédente et constitue un socle fiable pour les travaux ultérieurs

3 GRECAM : Groupe de Recherche sur l'Économie de la Construction et de l'Aménagement

4 Estimation et caractérisation du parc d'entrepôts en Île-de-France (octobre 2009)

5 De plus, à partir de 2003, le champ de la taxe sur les entrepôts a été élargi au parc d'exposition, estimé à 606 000 m<sup>2</sup>

Ce document s'attache essentiellement à présenter les résultats globaux aux différentes échelles spatiales retenues même si une distinction au niveau régional a été faite entre les locaux supérieurs ou inférieurs à 5 000 m<sup>2</sup>.

**Nota bene**

*Même en l'absence de statistiques précises sur les surfaces d'entrepôts démolies, il a été possible de prendre en compte indirectement les démolitions : par le biais de la taxe sur les entrepôts en termes de solde s'agissant des entrepôts de plus de 5 000 m<sup>2</sup> ; par le biais de l'enquête GRECAM et de son rapprochement avec les données de SIT@DEL 2 notamment pour les entrepôts de moins de 5 000 m<sup>2</sup>, qui a permis d'intégrer une estimation du renouvellement du parc d'entrepôts construit confortée par les résultats de l'étude sur le renouvellement du parc publiée en 2013 par la DRIEA.*

## Estimation globale et territoriale du parc d'entrepôts francilien en 2010

**Un parc d'entrepôts estimé à 17, 5 millions de m<sup>2</sup> de surface utile (S.U.) au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit près de 18, 5 millions de surface hors œuvre nette (SHON)**

Le parc des entrepôts est estimé au 31 décembre 2009 à un peu moins de **17,5 millions de m<sup>2</sup> SU** (soit 18,4 millions S.H.O.N)<sup>6</sup>.

Près de 72 % de l'ensemble du parc se localise en grande couronne mais moins de 3 % à Paris.

Le département de la Seine et Marne se situe en tête des départements avec plus de 5 millions de m<sup>2</sup> (30 % du total régional). Mais le Val d'Oise (18 %) et l'Essonne (18 %) se distinguent également.

Globalement, la petite couronne et Paris représentent encore 28 % du parc. Ils représentaient encore 38 % en 2001, ce qui confirme le puissant mouvement de desserrement en cours.

En petite couronne, la Seine-Saint-Denis (12 %) et le Val de Marne (10 %) représentent l'essentiel du parc d'entrepôts du centre de la région.

Département	Surfaces < 5 000 m <sup>2</sup>	Surfaces > 5 000 m <sup>2</sup>	Surfaces Totales	Poids / IDF
Paris	14 495	464 875	479 370	2,74%
Hauts de Seine	193 818	449 155	642 973	3,68%
Seine St Denis	317 091	1 758 307	2 075 398	11,86%
Val de Marne	447 066	1 264 259	1 711 325	9,78%
Paris + Petite Couronne	972 470	3 936 596	4 909 066	28,06%
Seine et Marne	599 686	4 573 620	5 173 306	29,57%
Yvelines	340 934	820 114	1 161 048	6,64%
Essonne	338 944	2 748 281	3 087 225	17,65%
Val d'Oise	408 678	2 756 046	3 164 724	18,09%
Grande Couronne	1 688 242	10 898 061	12 586 302	71,94%
Total IDF	2 660 712	14 834 657	17 495 368	100,00%
Poids/IdF	15,2%	84,8%		

Les surfaces supérieures à 5 000 m<sup>2</sup> représentent près de 85 % du parc total.

Cette proportion est légèrement moindre en petite couronne (80 %) qu'en grande couronne (87 %), mais l'écart augmente depuis 2009.

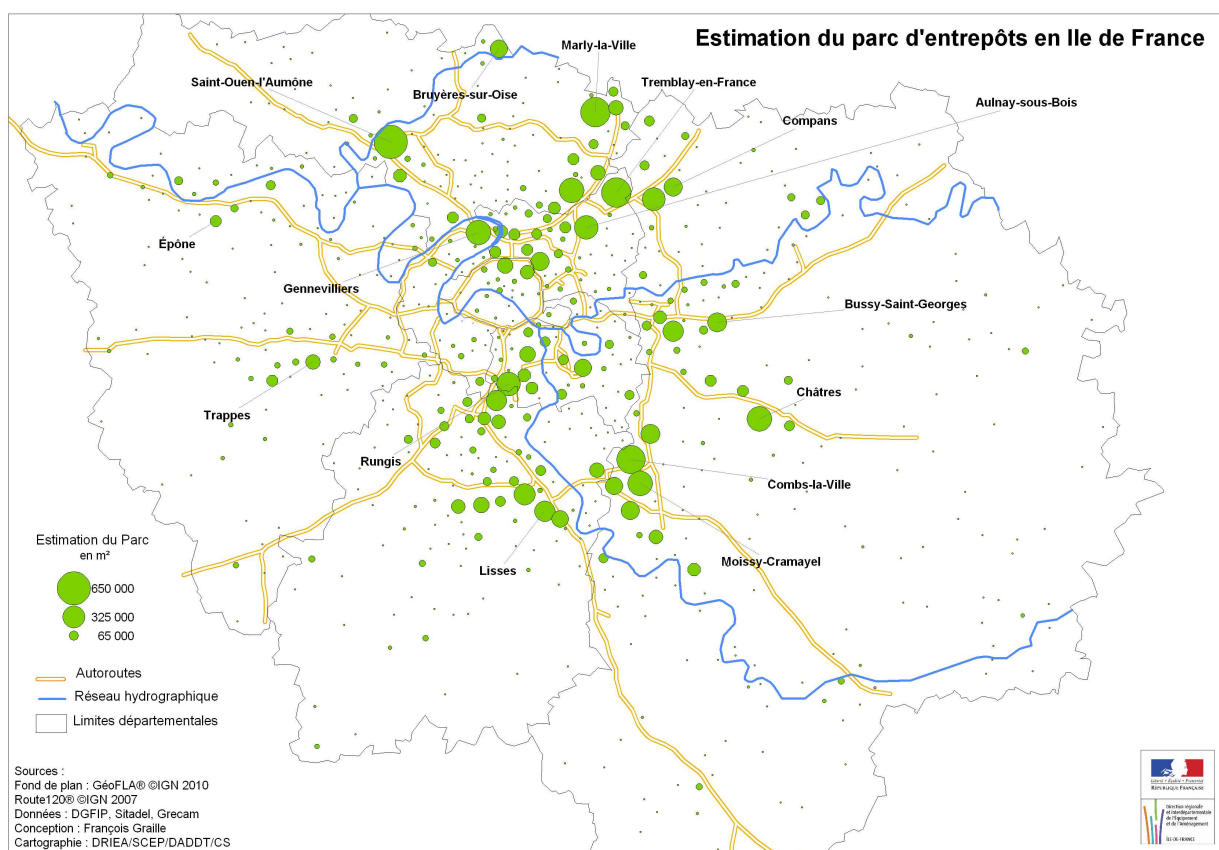
Département	Surfaces > 5 000 m <sup>2</sup>	Poids des superficies de + de 5 000m <sup>2</sup> (en%)	Surfaces Totales	Part des surfaces totales (en%)
Paris	464 875	3,13%	479 370	96,98%
Hauts de Seine	449 155	3,03%	642 973	69,86%
Seine St Denis	1 758 307	11,85%	2 075 398	84,72%
Val de Marne	1 264 259	8,52%	1 711 325	73,88%
Paris + Petite Couronne	3 936 596	26,54%	4 909 066	80,19%
Seine et Marne	4 573 620	30,83%	5 173 306	88,41%
Yvelines	820 114	5,53%	1 161 048	70,64%
Essonne	2 748 281	18,53%	3 087 225	89,02%
Val d'Oise	2 756 046	18,58%	3 164 724	87,09%
Grande Couronne	10 898 061	73,46%	12 586 302	86,59%
Total IDF	14 834 657	100,00%	17 495 368	84,79%

6 Sur la base d'un ratio de 95 % entre les deux types de surface

Les surfaces inférieures à 5 000 m<sup>2</sup> représentent donc 15,2 % du parc.

La petite couronne accueille 36,5 % du parc régional d'entrepôts de moins de 5 000 m<sup>2</sup>.

Département	Surface < 5 000 m <sup>2</sup>	Poids (en %)
Paris	14 495	0,54%
Hauts de Seine	193 818	7,28%
Seine St Denis	317 091	11,92%
Val de Marne	447 066	16,80%
<b>Paris + Petite Couronne</b>	<b>972 470</b>	<b>36,55%</b>
Seine et Marne	599 686	22,54%
Yvelines	340 934	12,81%
Essonne	338 944	12,74%
Val d'Oise	408 678	15,36%
<b>Grande Couronne</b>	<b>1 688 242</b>	<b>63,45%</b>
<b>Total Résultat</b>	<b>2 660 712</b>	<b>100,00%</b>



Le parc d'entrepôts au 1<sup>er</sup> janvier 2009 avait été estimé à 17 191 951 m<sup>2</sup> de SU. Sur la base de la même méthode, le parc d'entrepôts aurait progressé de 1,8 % en 2009. Cependant, cette évolution est essentiellement due à l'établissement d'un meilleur rapprochement des sources de l'estimation (voir introduction).

Par ailleurs, une première évaluation du parc d'entrepôts au **1<sup>er</sup> janvier 2012**, mais à l'échelle régionale uniquement, permet d'estimer le parc d'entrepôts à **17 544 000 m<sup>2</sup> de SU**. Ceci signifierait donc une forte stabilité du parc<sup>7</sup>. Cette évaluation est cohérente avec les évolutions des constructions d'entrepôts sur cette période (les mises en chantier 2009-2010, Sit@del 2), même si elle mérite d'être confirmée par la suite.

7 Il ne s'agit donc pas des mêmes taux d'évolutions que ceux obtenus sur la période 2001-2010. Voir annexe



## Les plus grands parcs communaux d'entrepôts

En 2010, 652 communes sont répertoriées comme accueillant un parc d'entrepôts.

44 communes franciliennes accueillent un parc supérieur à 100 000 m<sup>2</sup> et représentent ensemble près de 62% du total régional.

24 communes seulement ont un parc supérieur à 200 000 m<sup>2</sup> représentant près de 46 % du parc de la région.

Parmi celles-ci, les positions de Tremblay-en-France, Aulnay-sous-bois, Gennevilliers, Vitry ou Croissy-Beaubourg sont déjà largement établies. Il convient de souligner également l'importance de Saint-Ouen-l'Aumône comme principale commune logistique de la région.

Commune	Estimation finale (m <sup>2</sup> en SU)	Estimation Parc en SHON	Commune	Estimation finale (m <sup>2</sup> en SU)	Estimation Parc en SHON
Saint-Ouen-l'Aumône	643 608	677 462	Lisses	283 134	298 027
Marly-la-Ville	521 359	548 782	Croissy-Beaubourg	283 000	297 886
Tremblay-en-France	518 153	545 408	Wissous	281 000	295 781
Combs-la-Ville	490 000	515 774	Brie-Comte-Robert	251 631	264 867
Gonesse	404 000	425 250	Bussy-Saint-Georges	246 096	259 041
Châtres	401 636	422 762	Savigny-le-Temple	238 373	250 911
Gennevilliers	397 354	418 255	Compans	236 417	248 853
Moissy-Cramayel	380 194	400 192	Pantin	228 102	240 100
Rungis	373 046	392 668	Lieusaint	221 000	232 625
Aulnay-sous-Bois	365 000	384 199	Bonneuil-sur-Marne	215 516	226 852
Mitry-Mory	344 341	362 453	Bruyères-sur-Oise	205 387	216 190
Bondoufle	303 319	319 274	Villabé	199 000	209 467

## Les grands territoires de la logistique

Sur l'ensemble des 652 communes qui disposent d'un parc d'entrepôts, 536 ont un parc inférieur à 30 000 m<sup>2</sup>. Même si cela peut sembler contribuer à un certain étalement, il faut surtout noter que de grands pôles/territoires logistiques se dessinent clairement, étant entendu que ces territoires accueillent également nombre d'autres fonctions économiques et résidentielles.

Une démarche d'études de ces territoires vient d'être engagée dans le cadre du Centre de Ressources et d'échanges Fret et Logistique (délimitation, diagnostics, enjeux, etc.).

**Neuf grands territoires de la logistique<sup>8</sup> rassemblent plus de 85 % du parc d'entrepôts de l'Île-de-France<sup>9</sup>.**

Le parc d'entrepôts des neuf grands territoires logistiques s'élève en 2010 à plus de 15 000 000 de m<sup>2</sup> soit 86 % de l'ensemble du parc de l'Île de France.

8 Voir à ce propos l'étude sur le « Renouveau du parc d'entrepôts en Ile-de-France », SAMARCANDE pour DRIEA; 2013.

Les principaux critères qui ont été retenus par la DRIEA pour tracer ces territoires sont : les zones de « marché » (homogénéité au regard de la concurrence), les implantations par filière logistique, le poids des constructions et du parc d'entrepôts (> 450 000m<sup>2</sup>), les grands axes routiers, un minimum de 8 communes, respect d'une continuité territoriale, etc.

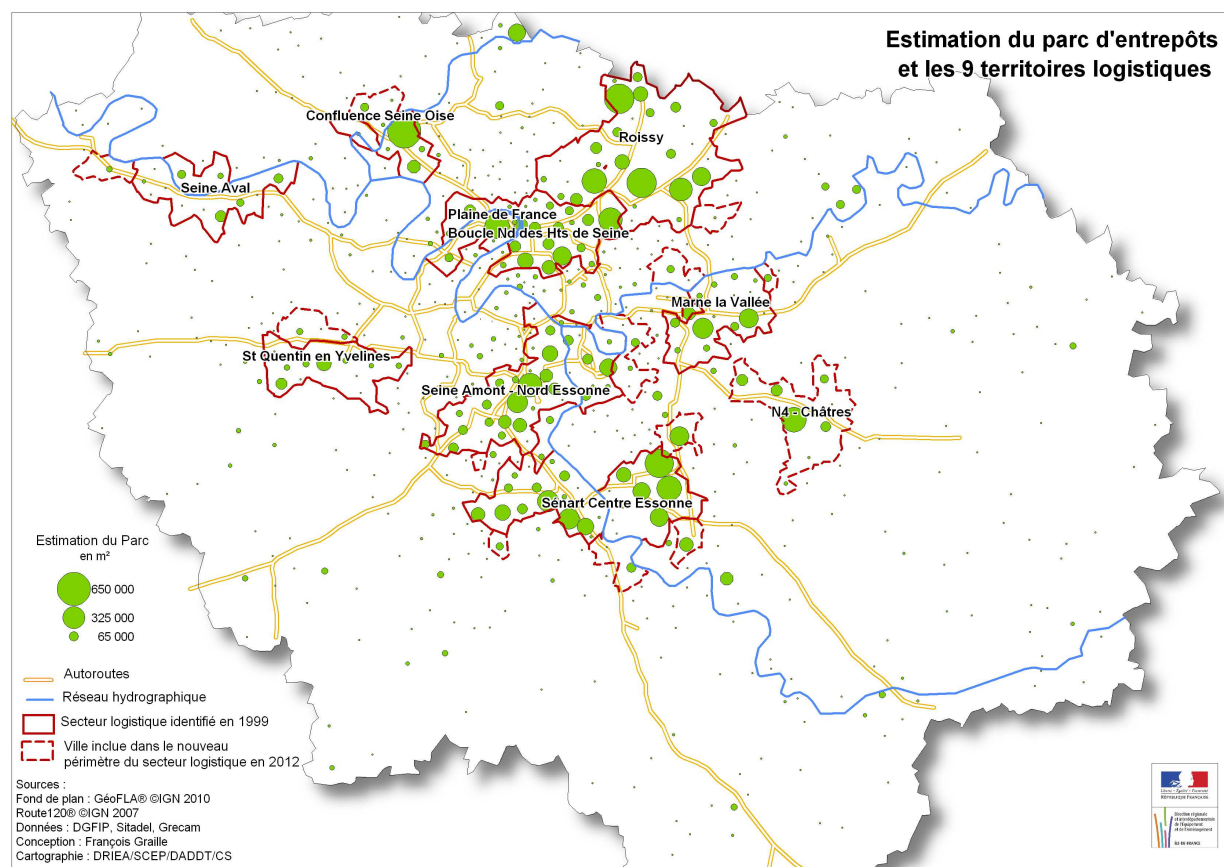
9 Voir en annexe, les regroupements de communes par grands territoires

NOM TERRITOIRE	Surface (en m <sup>2</sup> )	Poids (en %)
ROISSY	3 077 773	17,6%
PLAINE DE FRANCE BOUCLE ND DES HTS DE SEINE	2 375 774	13,6%
SEINE A MONT NORD ESSONNE	2 572 692	14,7%
SENA RT CENTRE ESSONNE	3 499 318	20,0%
MARNE LA VALLEE	1 049 472	6,0%
CONFLUENCE SEINE OISE	913 209	5,2%
SEINE AVAL	360 649	2,1%
SAINT QUENTIN	464 405	2,7%
N 4-CHATRES	749 279	4,3%
	15 062 572	86,1%
Poids (%)	86,1%	

Dans cet ensemble, quatre territoires se dégagent :

- Roissy (17,6 %),
- Sénart-Centre-Essonne (20 %),
- Seine Amont-Nord Essonne (près de 15 %)
- et Plaine de France – Boucle Nd des Hts de Seine (près de 14 %)

représentent 66 % du parc francilien.

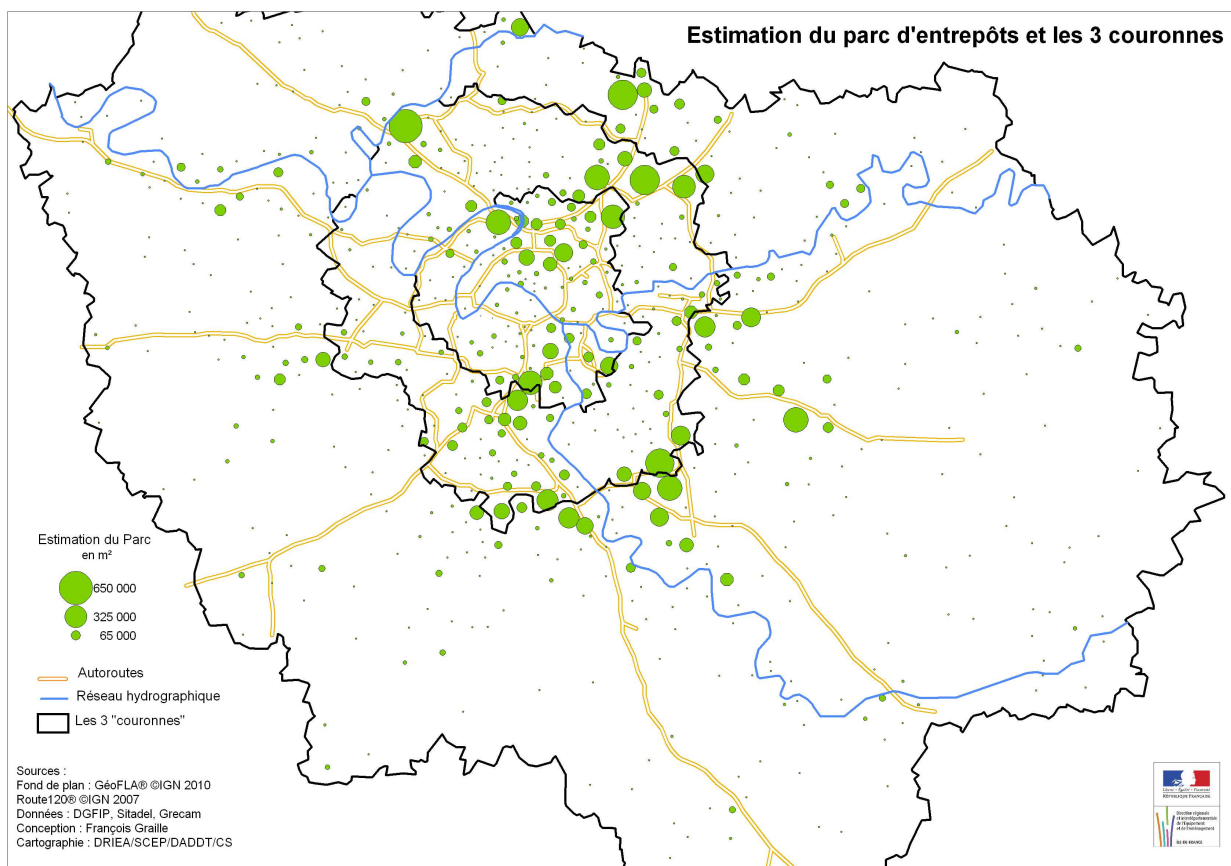


## Les trois couronnes franciliennes

Trois couronnes franciliennes radio concentriques peuvent être définies, sur la base notamment des grandes infrastructures routières (A86, Francilienne et au-delà).

Dans ce cadre, Paris et la proche couronne représentent encore 23,5 % du parc d'entrepôts.

	Surface en m <sup>2</sup>	Poids en %
Paris et Petite Couronne	4 105 826	23,5%
Moyenne Couronne	6 214 432	35,5%
Grande Couronne	7 175 111	41,0%
Total Résultat	17 495 368	100,0%



## Annexes

### Évolution du parc entre 2001 et 2009

Départements	ESTIMATION 2009	Estimation totale 2001	EVOLUTION 2001-2009
PARIS	524 418	412 989	27%
HAUTS DE SEINE	724 346	555 533	30%
SEINE St DENIS	2 283 358	1 769 455	29%
VAL DE MARNE	1 925 889	1 111 833	73%
<b>Petite couronne</b>	<b>5 458 010</b>	<b>3 849 809</b>	<b>42%</b>
SEINE ET MARNE	4 570 303	2 327 903	96%
YVELINES	1 129 424	691 288	63%
ESSONNE	3 008 644	1 566 846	92%
VAL D'OISE	3 025 570	1 670 911	81%
<b>Grande couronne</b>	<b>11 733 940</b>	<b>6 256 949</b>	<b>88%</b>
<b>Total IDF</b>	<b>17 191 951</b>	<b>10 106 758</b>	<b>70%</b>

### Les parcs d'exposition et salles de congrès (modification de la taxe en 2002)

Les parcs d'exposition et les locaux à usage principal de congrès constituent par nature des locaux commerciaux. La loi 2002-1575 du 30 décembre 2002 les assimile pour l'application des tarifs et l'appréciation des surfaces exonérées, aux locaux de stockage. Cette mesure s'applique aux impositions établies à compter de l'année 2003.

Ces superficies enregistrées dans la taxe par simple assimilation ne concernent pas les entrepôts logistiques et donc en ont été soustraites dans la suite de l'étude sur l'estimation du parc d'entrepôts. Dans l'immédiat, sur la base des connaissances existantes, ont donc été déduits globalement **606 000m<sup>2</sup>** dont 570 397 m<sup>2</sup> en 2003 et 35 682 m<sup>2</sup> en 2004.

Parc d'exposition	Commune	2002-2003	2003-2004	TOTAL
Carrusel du Louvre	Paris 1er	8 176		8 176
Parc Floral	Paris 12 <sup>ème</sup>	23 621		23 621
Porte de Versailles	Paris-Issy les M.- Vanves	222 358		222 358
Palais des Congrès	Paris 17 <sup>ème</sup>	22 985		22 985
Espace Champerret	Paris 17 <sup>ème</sup>			
CNIT expo	Puteaux		35 682	35 682
Paris le Bourget	Bourget (Le)	78 928		78 928
Paris Nord Villepinte	Villepinte	214 329		214 329
<b>Total</b>		<b>570 397</b>	<b>35 682</b>	<b>606 079</b>

Les parcs d'exposition et les locaux à usage principal de congrès sont assimilés à des locaux de stockage pour la liquidation de la taxe (CGI, art. 231 ter, VI bis).

Les parcs d'exposition sont des sites regroupant un ensemble de bâtiments ou de salles spécialement conçus pour la tenue d'expositions industrielles, agricoles ou commerciales (BOI 8 P-1-03, 20 févr. 2003).

Il s'agit en pratique des sites suivants :

- *Paris-Nord Villepinte* ;
- *Paris Expo – Carroussel du Louvre* ;
- *CNIT Expo* ;
- *Paris-Le Bourget* ;
- *Espace Champerret* ;
- *Parc Floral* ;
- *Palais des congrès de Paris*.

Seules les surfaces destinées à accueillir des expositions sont assimilées à des locaux de stockage.

Ainsi, les bureaux et autres locaux commerciaux (boutiques, restaurants, salle de spectacle, etc.) qui seraient situés dans l'enceinte d'un parc d'exposition relèvent respectivement de la catégorie des locaux à usage de bureaux et de la catégorie des locaux commerciaux.

Un local à usage de congrès est un local spécialement conçu pour la tenue des réunions de personnes qui délibèrent sur des recherches, des études communes ou des intérêts communs en différents domaines (congrès de membres de professions libérales, conférences professionnelles, assemblées générales d'associations ou de sociétés, etc.).

Sont réputés à usage principal de congrès les locaux qui, au cours de l'année d'imposition, sont affectés à un tel usage, pour au moins la moitié de leur temps d'utilisation.

## Les communes des neuf grands territoires logistiques

<b>Roissy</b>	Bonneuil-en-France	Moussy-le-Vieux
	Bouqueval	Nantouillet
	Chennevières-les-Louvres	Othis
	Claye-Souilly	Roissy-en-France
	Compans	Rouvres
	Dammartin-en-Goële	Saint-Witz
	Epiais-les-Louvres	Sarcelles
	Fosses	Sevran
	Garges-les-Gonesses	Survilliers
	Gonesse	Thieux
	Goussainville	Tremblay-en-France
	Le Blanc-Mesnil	Vaudherland
	Le Thillay	Vernars
	Longperrier	Villeneuve-sous-Dammartin
	Louvres	Villeparisis
	Marly-la-Ville	Villepinte
	Mauregard	Villeron
	Mitry-Mory	Villiers-le-Bel
Moussy-le-Neuf		

<b>Seine Amont - Nord Essonne</b>	Alfortville	Palaiseau
	Antony	Paray-Vieille-Poste
	Bonneuil-sur-Marne	Paris XIII
	Champlan	Rungis
	Charenton-le-Pont	Saint-Maurice
	Cheilly-Larue	Saulx-les-Chartreux
	Chilly-Mazarin	Savigny-sur-Orge
	Choisy-le-Roi	Thiais
	Creteil	Valenton
	Fresnes	Villebon-sur-Yvette
	Ivry-sur-Seine	Villejuif
	Les Ulis	Villejust
	Limeil-Brevannes	Villeneuve-le-Roi
	Longjumeau	Villeneuve-Saint-Georges
	Maisons-Alfort	Vitry-sur-Seine
	Massy	Wissous
	Morangis	Boissy-Saint-Léger
	Orly	Champigny-sur-Marne
La Ville-du-Bois	Chennevières-sur-Marne	
Sucy-en-Brie		

<b>Marne la Vallée</b>	Bussy-Saint-Georges	Guermantes
	Bussy-Saint-Martin	Jossigny
	Chanteloup-en-Brie	Lagny-sur-Marne
	Collégien	Montevrain
	Conches-sur-Gondoire	Pontault-Combault
	Croissy-Beaubourg	Roissy-en-Brie
	Emerainville	Saint-Thibault-des-Vignes
	Ferrières-en-Brie	Torcy
	Gouvernens	Chelles
	Chessy	Vaires-sur-Marne
	Lognes	

<b>N 4-Chatres</b>	Châtres	Guignes
	Chaumes-en-Brie	La Houssaye-en-Brie
	Fontenay-sous-Bois	Marles-en-Brie
	Grez-Armainvilliers	Tourman-en-Brie

<b>Cergy</b>	Cergy	Osny
	Ennery	Pierrelaye
	Eragny	Pontoise
	Herblay	Saint-Ouen-l'Aumône

<b>Seine Aval</b>	Aubergenville	Les Mureaux
	Buchelay	Limay
	Epone	Magnanville
	Flins-sur-Seine	Mantes-la-Jolie
	Gargenville	Mantes-la-Ville
	Guerville	Mézieres-sur-Seine
	Issou	Porcheville
	Rosny-sur-Seine	

<b>Saint Quentin En Yvelines</b>	Buc	Magny-les-Hameaux
	Coignières	Maurepas
	Elancourt	Montigny-le-Bretonneux
	Guyancourt	Trappes
	Jouars-Pontchartrain	Voisins-le-Bretonneux
	La Verrière	Bois-d'Arcy
	Les Clayes-sous-Bois	Plaisir

<b>Plaine de France Boucle Nd des Hts de Seine</b>	Argenteuil	Le Bourget
	Asnières-sur-Seine	Nanterre
	Aubervilliers	Noisy-le-Sec
	Aulnay-sous-Bois	Pantin
	Bezons	Paris XIX
	Bobigny	Paris XVII
	Colombes	Paris XVIII
	Drancy	Pierrefitte-sur-Seine
	Dugny	Saint-Denis
	Epinay-sur-Seine	Saint-Ouen
	Gennevilliers	Stains
	L'Île-Saint-Denis	Villeneuve-la-Garenne
	La Courneuve	Villetaneuse
	Le Blanc-Mesnil	

<b>Sénart - Centre Essonne</b>	Bondoufle	Morsang-sur-Seine
	Bretigny-sur-Orge	Ormoy
	Combs-la-Ville	Réau
	Corbeil-Essonnes	Ris-Orangis
	Courcouronnes	Saint-Germain-les-Arpajon
	Evry	Saint-Germain-les-Corbeil
	Fleury-Mérogis	Saint-Michel-sur-Orge
	Grigny	Saint-Pierre-du-Perray
	Le Plessis-Pâté	Sainte-Genevieve-des-Bois
	Leuville-sur-Orge	Saintry-sur-Seine
	Lieusaint	Savigny-le-Temple
	Lisses	Tigery
	Moissy-Cramayel	Villabé
	Morsang-sur-Orge	Nandy
	Brie-Comte-Robert	Brie-Comte-Robert
	Le Coudray-Montceaux	Le Coudray-Montceaux
Marolles-en-Hurepoix	Marolles-en-Hurepoix	



**Direction régionale et interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
d'Ile-de-France**

Service de la Connaissance des Études  
et de la Prospective  
21/23 rue Miollis  
75732 Paris cedex 15  
Tél. 01 40 61 80 80  
Fax. 01 40 61 88 77

